



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 041/ACAJ/01/2025

« Des sanctions fortes doivent être prises contre les Rwanda et le groupe armé M23/AFC »

Kinshasa, le 10 janvier 2025 : L'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice, ACAJ en sigle, a pris connaissance du dernier rapport des experts des Nations Unies sur la situation préoccupante de l'Est de la RDC et note ce qui suit :

1. Le groupe rebelle M23/AFC et AFC ont été créé, est armé et entretenu par les autorités rwandaises pour déstabiliser, contrôler et piller les ressources naturelles de la RDC ; donc déstabiliser la RDC et la sous-région des pays des Grands-Lacs ;
2. Les plus hauts responsables politiques et militaires du Rwanda et de groupe M23/AFC se rendent coupables, chaque jour, des violations graves des droits de l'homme pour s'assurer du contrôle des concessions minières ;
3. Des pays et sociétés multinationales, qui tirent profit directement de ces violations graves des droits de l'homme ne sont pas identifiés ainsi que les fournisseurs d'armes ;
4. Les produits des ressources naturelles, illégalement exploitées permettent aux dirigeants politiques et militaires rwandais d'acheter les armes, qui sont employées pour massacrer et terroriser les populations civiles à l'Est de la RDC ;
5. Les Conseils de Sécurité de l'ONU, Union Européenne et Union Africaine sont mis devant leur responsabilité historique face au dernier rapport des experts, qui accable les dirigeants politiques et militaires du Rwanda et son groupe armé M23/AFC ;

Au regard de ce qui précède, l'ACAJ recommande :

- Aux membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies, d'auditionner le dernier rapport de ses experts mandatés en RDC et imposer de sanctions fortes contre le Rwanda et son groupe armé M23/AFC pour sauver sa crédibilité internationale ;
- Union Africaine, d'inviter son médiateur, le Président João Lourenço et sanctionner les dirigeants politiques et/ou militaires rwandais pour avoir saboté le sommet du 15 décembre 2024, violé le cessez le feu et repris le combat ;
- Union Européenne, de résilier la convention signée avec le Rwanda et portant sur (la traçabilité) des minerais critiques et prendre des sanctions ciblées contre ses dirigeants politiques qui entretiennent l'insécurité et commettent des violations graves des droits de l'homme à l'Est de la RDC ;
- Au Gouvernement de la RDC, de rétablir l'ordre public à travers tout le territoire national par tous les moyens de droit.

Bureaux

- Kinshasa :
05, Av. Kasongo, Quartier Socimat,
C/Gombe
- Lubumbashi :
520, Av. Djamena, C/Lubumbashi

Téléphone : +243 81 04 88 537, 84 00 46 298,
97 22 37 996

Email : info@acajrdc.org
Web site : www.acajrdc.org
Impôt : A1923800R

N° de Compte Bancaire TMB :
00017-11002-52482910001-51 ACAJ ASBL

Représentations :

- | | |
|------------|--------------|
| - Bukavu | - Mbuji-Mayi |
| - Bunia | - Kananga |
| - Goma | - Kalemie |
| - Mbandaka | - Likasi |

- Aux sociétés multinationales du GAFA et GAFAM (Google, Apple, Facebook et Amazon et Microsoft c'est-à-dire les géants du net) de cesser de s'approvisionner en minerais critiques (étain, tantale et tungstène) auprès du Rwanda, car minerais de sang. Pour ne pas encourager l'exploitation et l'exportation des minerais de sang.
- Au Procureur près la Cour Pénal Internationale, de se servir du dernier rapport des experts du Conseil des Nations Unies pour asoir son accusation contre les plus hauts responsables politiques et militaires du Rwanda et M23/AFC ainsi obtenir des mandats d'arrêts internationaux contre eux.
- Aux victimes de violations graves des droits de l'homme de l'est de la RDC, de s'organiser en association pour réclamer justice auprès des instances compétentes.

Pour toute information supplémentaire, contactez :
Me Georges KAPIAMBA, Président de l'ACAJ
Téléphone : + 243 81 404 3641
Email kapiambag2@gmail.com

